

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION 31.03.2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois Le 13 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>						
<p>DATE D’AFFICHAGE 31.03.2023</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p>						
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 15 VOTANTS 17</p>	<p>Michel GUIARD, Bernard DELTRUC, Christine CHARPENTIER, Paul DUBRAY, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER, Anne-Marie SANSONE, Véronique AUFFRET, David COPIER, Sylvie TOUGNE CABES, Arnaud BESSIERE, François BAVIERE, Jérémy CARON, Nicolas WISNIEWKI, Emmanuel MAES. Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI, Arnaud BLIN</p> <p><u>Absentes :</u> Laurence VAN DER BEKEN, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI à Christine DELTRUC Arnaud BLIN à Paul DUBRAY</p> <p><u>SECRETARE :</u> Emmanuelle MAES a été élue secrétaire de séance</p>						
<p>Délibération N° 08/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>TAUX DES TAXES 2023</p>	<p>Sur le rapport de Monsieur le Maire, concernant le taux des taxes, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à L’UNANIMITÉ, APPROUVE, les taux ci-dessous :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Foncier bâti :</td> <td align="right">28.04 %</td> </tr> <tr> <td>- Foncier non bâti :</td> <td align="right">47.48 %</td> </tr> <tr> <td>- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :</td> <td align="right">12.22 %</td> </tr> </table> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 14/04/2023</p> <p align="center"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>	- Foncier bâti :	28.04 %	- Foncier non bâti :	47.48 %	- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :	12.22 %
- Foncier bâti :	28.04 %						
- Foncier non bâti :	47.48 %						
- Taxe d’habitation : pour les résidences secondaires et logements vacants :	12.22 %						